

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY
MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
31 rue Auguste DOMENGET
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE

N° 2026-10-D-89

Objet : Fourniture, installation et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection – marché à bons de commande.

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal n°024 en date du 14 avril 2026, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,
Vu le Code de la Commande Publique.
Vu l'attribution du marché de vidéoprotection par décision du maire n°2026-08-D-75 à l'entreprise **INEO INFRACOMS SAS** - 241 rue Paul Gidon - 73000 Chambéry.
Considérant qu'il convient de lancer la partie du marché à bons de commande.

DECIDE

Article 1 :

De passer des bons de commande pour un montant maximum de 240 000 €HT ou 288 000 €TTC sur la globalité du marché.

Article 2 :

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification.

Article 3 :

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

Article 4 :

Conformément à l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : Monsieur le Maire et madame le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 5 octobre 2026

Le Maire
Michel BOUVIER

